

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	14

SEANCE DU 30 JUILLET 2026

Transmission en Préfecture	30 JUL. 2026
----------------------------	--------------

L'an deux mille vingt-six, le trente juillet à neuf heures, se sont réunis à l'usine du Mui – RD25 – Quartier RABINON - 83490 LE MUY, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués le 23 juillet 2026, sous la présidence de Monsieur Gilles LONGO, Président.

PRESENTS :

CAVALLIER François - LONGO Gilles - MURATET Jacques - PLANTAVIN Christelle - COLOMAR Pierre - DECARD Guillaume - SAILLET Jérôme - CAYMARIS Alain – CARROZZA François – KLINHOLFF Jean-Pierre - GERMAIN Jean-Marc

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

VACQUIER Romain par LONGO Gilles

ABSENTS : CHANIOL Philippe - GIRARDIN Jean-Philippe

SECRETAIRE DE SEANCE : PLANTAVIN Christelle

DELIBERATION N° 2026-021	INDEMNITES DE FONCTION POUR LE PRESIDENT ET LES VICE-PRESIDENTS DU SYNDICAT DE L'EAU DU VAR EST
-------------------------------------	--

Par délibération n°2026-010 du 12 mai 2026, le comité syndical a approuvé l'octroi d'indemnités au Président et aux Vice-Présidents du Syndicat de l'Eau du Var Est, selon la répartition suivante :

Population	Taux en %	
	Président	Vice-présidents
De 100.000 à 199.999	35,44	17,72

Les membres du comité syndical ayant fait l'objet d'une modification, ainsi que le troisième Vice-Président, il convient de mettre à jour le tableau des indemnités des membres du Bureau et de le soumettre à l'assemblée.

L'enveloppe globale dédiée aux indemnités demeure inchangée.
 Les autres dispositions de la délibération n°2026-010 demeurent inchangées.

LE COMITE SYNDICAL,

VU la délibération n°2026-010 du 12 mai 2026 du Syndicat de l'Eau du Var Est,

VU l'élection du nouveau troisième Vice-Président du Syndicat de l'Eau du Var Est,

APPROUVE le nouveau tableau des indemnités octroyées au Président et aux Vice-Présidents du Syndicat.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée sur le site internet du Syndicat.

AINSI FAIT ET DELIBERE en séance les jours, mois et an que dessus.

POUR EXPEDITION CONFORME,

 **LE PRESIDENT**
Gilles LONGO